

ORDRE
NATIONAL

RAPPORT
ANNUEL

2015

DES

CHIRURGIENS
DENTISTES

LES MISSIONS DE L'ORDRE

L'Ordre des chirurgiens-dentistes est l'instance de régulation des chirurgiens-dentistes. Il regroupe l'ensemble des chirurgiens-dentistes habilités à exercer en France. Ses attributions sont fixées par l'article L.4121-2 du Code de la santé publique. Ses principales missions consistent à :



Veiller
à la
compétence
des
chirurgiens-
dentistes



Veiller au
maintien des
principes de
moralité, de
probité et de
dévouement



Veiller à
l'observation
des devoirs
professionnels
et des règles
déontologiques



Assurer la
défense de
l'honneur et de
l'indépendance
de la
profession

S O M M A I R E

1• L'ANNÉE 2015	6
2• LES CHIFFRES CLÉS	16
3• L'ORDRE ET SES PUBLICS	22
4• LA GOUVERNANCE	28

Directeur de la publication: Gilbert Bouteille/Ordre national des chirurgiens-dentistes
22, rue Émile-Ménier - BP 2016 - 75761 Paris cedex 16 Tél.: 01 44 34 78 80
Fax: 01 47 04 36 55 • www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr • Conception, rédaction
et réalisation:  Tél. : 01 58 30 70 15. Direction artistique: Ewa Roux-
Biejat. Photos: Fotolia. Imprimerie: Corlet. Les articles sont publiés sous la seule
responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRÉSIDENT

2015 aura été marquée par les discussions autour de la loi de modernisation du système de santé auxquelles a activement participé le Conseil national, tant au ministère qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat. L'Ordre a su se faire entendre sur un dossier qu'il portait depuis dix ans : l'inscription des assistant(e)s dentaires dans le Code de la santé publique. Il a aussi plaidé – et obtenu – l'extension aux chirurgiens-dentistes de la prescription de substituts nicotiniques.

2015 a été également marquée par une intense activité de l'institution ordinale en tant que producteur de « soft law » : actualisation de la charte « Publicité et information », actualisation de la charte « Sites Internet » et, enfin, au plan européen, création et adoption du Code de déontologie européen par l'organisme représentant les instances de régulation dentaire de l'UE (la Fedcar, dont l'Ordre français est cofondateur). De même, dans le cadre de la réforme du DPC, l'Ordre a créé, avec les représentants de l'ensemble de la profession, le Conseil national professionnel, un espace de propositions destiné à promouvoir une réelle prise en compte des spécificités et des besoins en formation de notre profession.

2015 a été aussi l'année du déploiement d'une campagne de communication destinée à faire avancer le dossier bucco-dentaire, pour qu'enfin il devienne une priorité de santé publique. L'Ordre a également poursuivi son combat, initié depuis plus de cinq ans, contre les dérives de certaines structures qui dévoient notre pratique médicale.

Enfin, ce regard sur 2015 que nous présentons dans ce rapport annuel – qui, comme son nom l'indique, sera désormais proposé chaque année – ne serait pas complet sans la recension des activités au quotidien de l'institution ordinale dans ses différents échelons : conseil national, conseils régionaux, conseils départementaux et, bien entendu, juridictions de première instance et d'appel.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.



“ 2015 a vu la poursuite du combat de l'Ordre contre les dérives de certaines structures qui dévoient notre pratique médicale. ”

GILBERT BOUTEILLE Président du Conseil national

I • L'ANNÉE 2015

Trois dates clés auront marqué 2015 : la création du Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes, la création du Pôle Patients et la mobilisation immédiate des experts odontologistes et de l'instance ordinale à la suite des attentats de Paris du 13 novembre. Bien d'autres événements ont jalonné cette année avec comme objectif de faire évoluer la profession pour répondre aux enjeux de santé publique de demain.

21/05

***Création du
Conseil national
professionnel***

25/09

***Création d'un
« Pôle Patients »
au Conseil national***

13/11

***Mobilisation suite
aux attentats
de novembre***



Création du Conseil national professionnel

21
Mai

Le Conseil national de l'Ordre est à l'initiative de la création du Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes (CNP), interlocuteur des pouvoirs publics pour le DPC et la formation continue. Créé le 21 mai 2015 par les acteurs de la profession, le CNP s'est vu attribuer les missions suivantes : l'évolution des connaissances, l'analyse des pratiques professionnelles et la définition des orientations prioritaires de la formation continue. Il est l'interlocuteur privilégié de l'OGDPC. Le CNP veut contribuer à bâtir un parcours pluriannuel de DPC permettant réellement à chaque praticien de satisfaire à ses obligations en matière de formation continue. C'est Paul Samakh, vice-président de l'Ordre, qui préside le CNP. Le CNP veut intégrer la profession au

coeur du dispositif DPC avec une organisation claire et lisible et, surtout, qui aille dans le sens des besoins spécifiques et des axes prioritaires de la profession de chirurgien-dentiste. Les objectifs du CNP participent pleinement de la mission de l'Ordre consistant à garantir la qualité et la sécurité des soins. Les cofondateurs du CNP sont : la Conférence des doyens, la Conférence des chefs de service d'odontologie des CHU, la Commission scientifique indépendante, l'Association dentaire française, le Collège des bonnes pratiques, la Confédération nationale des syndicats dentaires, la Fédération des syndicats dentaires libéraux, l'Union des jeunes chirurgiens-dentistes et, enfin, le Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux.

27
Mai

Actualisation de la charte publicité et information

Création d'un compte sur un réseau social, divulgation de renseignements via un annuaire en ligne, relation avec les médias grand public... où finit l'information et où commence la publicité? Pour aider les praticiens à se repérer, le Conseil national de l'Ordre actualise régulièrement sa « Charte ordinale relative à la publicité et à l'information dans les médias ». Il s'agit d'un outil applicatif et complet qui envisage toutes les situations afin de répondre aux questions les plus concrètes des chirurgiens-dentistes. Cette exigence de « coller » à la réalité impose à l'Ordre de réinterroger régulièrement sa charte, en particulier lorsque de nouveaux services, notamment en ligne, sont proposés aux praticiens. C'est dans ce contexte que, le 27 mai 2015, le Conseil national a actualisé la charte en prenant en compte deux nouveaux « services » en ligne destinés aux professionnels de santé : les secré-

riats virtuels proposant des prises des rendez-vous entre le professionnel et le patient ; les sites de notation des professionnels de santé destinés au grand public. S'agissant des secrétariats dématérialisés, le Conseil national alerte les praticiens, entre autres, sur le fait qu'ils doivent impérativement vérifier si l'éditeur du site Internet a bien l'agrément du ministère de la Santé pour traiter et héberger des données de santé à caractère personnel. S'agissant des sites de notation, le Conseil national proscrie toute inscription volontaire du praticien à ce type de « service ». Sur le fond, la démarche du Conseil national ne consiste pas à interdire, mais plus sûrement à appliquer les principes déontologiques aux nouvelles technologies de l'information. En effet, si notre Code de déontologie condamne toute publicité, il n'interdit pas l'information et même, parfois, il la prévoit et l'encadre.

13

Janvier

DPC - UN MANIFESTE DE LA PROFESSION

SUR LA FORMATION CONTINUE

Peu avant la présentation par Marisol Touraine, en conseil des ministres, du projet de loi sur la santé, l'Ordre et l'ensemble des acteurs de la formation continue (Conférence des doyens, Conférence des chefs de service d'odontologie des CHU, ADF, syndicats) cosignaient un « Manifeste de la profession sur la formation dentaire », rendu public le 13 janvier 2015. Il s'agissait, dans l'esprit du Conseil national, de prendre date afin que toute réforme du DPC, dans le cadre de la future loi de Santé, soit discutée avec la profession. Ainsi, pour l'Ordre comme pour les autres signataires du texte, l'obligation de DPC ne peut être considérée « *comme suffisante par rapport aux exigences de compétence et de sécurité dues à la population* ». En d'autres termes, pour le Conseil national, et dans la mesure où l'Ordre exerce des prérogatives en matière d'insuffisance professionnelle, l'enjeu est bien de privilégier en amont une formation continue efficiente.

13

Novembre

Attentats: une mobilisation immédiate des experts odontologistes et des praticiens

Comme toutes les professions médicales, les chirurgiens-dentistes se sont spontanément mis à la disposition des autorités dès les premières minutes qui ont suivi le drame du 13 novembre 2015, qui aura endeuillé la nation entière. En lien avec l'Institut médico-légal, les instances ordinales ont permis de solliciter en urgence les praticiens dans le cadre de l'identification des victimes. De nombreux dossiers *ante mortem* ont été ouverts, y compris pour les blessés graves traités dans les hôpitaux parisiens qui n'avaient pu décliner leur identité. Pour un tiers des personnes décédées, une procédure d'identification odontologique a été réalisée. Sept identifications formelles et exclusives, de même qu'un rejet d'identité ont été établis grâce aux dossiers dentaires. Du côté des odontologistes légaux, cinq experts près les cours d'appel ont été réquisitionnés: quatre praticiens de l'Unité d'identification de l'Institut médico-légal de Paris ainsi qu'un membre de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. Conscient que le schéma dentaire est une obligation non seulement médicale mais aussi « sociale » lorsqu'il s'agit de cas extrêmes comme celui-là, le Conseil national a poursuivi, en 2015, son travail consistant à intégrer un module d'identification dentaire dans tous les logiciels métiers.



PRIX DE DÉONTOLOGIE 2015

Exercer une profession médicale suppose, au-delà de l'acquisition de compétences, d'intégrer une dimension éthique et déontologique à sa pratique. C'est dans cet esprit que le Prix de déontologie a été mis en place par le Conseil national, afin que l'approche éthique et déontologique, même si elle est enseignée en formation initiale, soit valorisée de manière pérenne. En 2015, deux sujets étaient proposés aux 17 étudiants ayant participé au Prix. Le premier portait sur les missions des conseils départementaux et celles des juridictions de première instance. Le second sujet portait sur le litige entre le patient et le praticien. Ce Prix est ouvert aux étudiants en 5^e et 6^e années des 16 UFR d'odontologie de France. Les six lauréats 2015 du prix de déontologie ont été Marie Zimmer (1^{er} prix), Stéphane Rode (2^e prix), Marie-Agathe Thierry (3^e prix), Claire-Lise Bailly (4^e prix), Alexis Gevrey (5^e prix) et Elisa Worthalter (5^e prix ex-æquo). Ils se sont vus remettre leur prix le 24 septembre 2015.



Signature d'une charte pour les personnes handicapées

Depuis des années, l'Ordre s'est engagé dans des actions visant à améliorer ou consolider l'accès aux soins dentaires de certains publics vulnérables. S'agissant des patients en situation de handicap, le Conseil national a ainsi, entre autres actions, créé un réseau de conseillers ordinaires « référents » qui travaillent en lien avec les maisons départementales des personnes handicapées. En 2015, l'Ordre a donc répondu immédiatement et favorablement à l'invitation de l'UFSBD pour signer la Charte Romain Jacob, favorisant l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Outre l'Ordre et l'UFSBD, ce document a été signé par Handidactique et les syndicats dentaires CNSD, FSDL et Union dentaire (ex. UJCD). Ce document émet des recommandations pour un meilleur accès aux soins bucco-dentaires de ces

publics en mettant l'accent sur la prévention et la prise en compte, dès le plus jeune âge, de la santé bucco-dentaire dans le parcours de santé. La charte est construite autour de sept axes majeurs : mobiliser tous les acteurs du parcours santé ; veiller à la prise en compte la plus précoce possible de la santé bucco-dentaire ; reconnaître l'éducation à la santé et de la prévention comme les piliers du parcours de santé bucco-dentaire ; faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires ; créer une habitude de visite régulière chez le chirurgien-dentiste, dès le plus jeune âge, en favorisant le « milieu ordinaire » ; identifier les établissements médico-sociaux comme les partenaires du parcours santé ; faire du coordinateur des soins et de la prévention et du correspondant en santé orale les garants du suivi du parcours de santé.



30-31
Octobre

Assises ordinales 2015

Deux jours pour se former, échanger et participer activement à la cohésion de l'institution ordinaire. Voilà comment l'on peut résumer l'objectif et l'état d'esprit qui préludent à la tenue des Assises de l'Ordre, qui rassemblent chaque année les présidents et secrétaires généraux des conseils régionaux, départementaux et les conseillers nationaux de l'Ordre. Au total, 230 conseillers ordinaires se sont réunis en octobre 2015 à Paris et chacun d'entre eux a suivi deux ateliers sur les cinq proposés, préparés et animés par les conseillers nationaux. Le premier atelier était consacré à l'actualité des textes (lois, décret, arrêtés, etc.) impactant la profession. Un point était également proposé sur les actions déployées par le Conseil national en 2015. Le deuxième atelier portait sur la formation continue, le DPC et les compétences professionnelles, avec notamment un point sur le décret sur l'insuffisance professionnelle. Le troisième atelier était consacré à la conciliation, l'une des missions centrales des conseils départementaux, avec un rappel sur les grands principes et les textes puis des études de cas. Le qua-

trième atelier portait sur la démographie, avec un focus sur la nationalité et l'origine des diplômés des primo-inscrits en 2015, dont une très forte minorité est désormais issue de pays de l'Union européenne. Enfin, le cinquième atelier portait sur les plaintes de patients relatives à des refus de soins, des pertes de chance, l'absence de consentement éclairé, entre autres motifs. Deux conférences ont été données. La première, par Jean-Noël Cabanis, ex-chef du département Stratégie-Ressources de la DGOS, avait pour thème la notion émergente de « pertinence » des soins, des actes et des activités. Sa conférence était intitulée « De l'efficience à la pertinence : un long chemin ». La seconde intervention, donnée par David Jacotot, maître de conférences des universités, était intitulée « Le tact et la mesure, qu'est-ce que c'est » ? Il convient de noter que ces Assises ordinaires ont été axées sur l'exigence du « Soins pour tous ». Le président du Conseil national, Gilbert Bouteille, a en effet ouvert ces Assises en insistant sur la nécessité d'un accès aux soins bucco-dentaires pour tous.

17
Septembre

LA CRÉATION D'UN « PÔLE PATIENTS » AU CONSEIL NATIONAL

C'était l'une des priorités clairement affichées par Gilbert Bouteille lorsqu'il a été élu à la présidence du Conseil national, en juin 2015 : créer rapidement, au sein du Conseil national, un Pôle Patients destiné à faire vivre un dialogue régulier et pérenne avec les associations représentantes des patients.

25
Septembre

Annoncée le 24 septembre par Gilbert Bouteille, cette mesure a été adoptée dès le lendemain au cours de la session du Conseil national. C'est Christian Winkelmann, conseiller national, qui préside et met en place le Pôle Patients.

Intégrer la santé bucco-dentaire dans les Ehpad

Pour le Conseil national, l'accès aux soins pour tous est une priorité. C'est la raison pour laquelle, via le conseil régional d'Aquitaine, l'institution ordinaire a apporté tout son soutien à l'organisation d'une mission de formation des personnels des Ehpad à la santé bucco-dentaire des personnes âgées vivant en établissement dans la région Aquitaine. Il s'agissait certes d'une première action, pour l'instant circonscrite à une région, mais sur laquelle le Conseil national souhaite capitaliser pour multiplier et pérenniser ce type d'initiatives consistant à intégrer la santé buccale dans les Ehpad. L'UFSBD, l'ARS Aquitaine et la faculté d'odontologie de Bordeaux ont été les chevilles ouvrières de cette formation. Le 17 septembre, à Bordeaux, plus de 160 personnes ont ainsi répondu à l'appel. Tables rondes, retours d'expérience, conférences et débats ont rythmé cette Journée à laquelle ont participé les acteurs régionaux : directeurs des Ehpad, médecins référents, cadres de santé de ces établissements, infirmiers et étudiants en odontologie. Cette journée aura été un acte fondateur et fédérateur à l'échelle locale. De son côté, le Conseil national entend valoriser ces initiatives en jouant un rôle d'impulsion et de coordination en réseau pour un meilleur partage des expériences.

LE LANCEMENT D'UN GROUPE DE RÉFLEXION SUR LE NUMÉRIQUE

25
Septembre

Le 25 septembre 2015, le Conseil national votait la création d'un groupe de réflexion sur le numérique. Notre profession est particulièrement impactée par la révolution numérique, qui est depuis longtemps une réalité dans les cabinets dentaires. La e-santé bucco-dentaire, avec les objets connectés et leurs différentes applications, avec aussi la télémédecine,

est un champ très vaste mais hélas, d'un point de vue éthique et déontologique, très largement encore en friche. D'où la nécessaire création de ce groupe de réflexion dont les missions seront de réaliser, en auditionnant les acteurs impliqués dans le numérique et les experts de la question, un état des lieux, puis de présenter d'éventuelles mesures à la Commission exercice et déontologie du Conseil national. C'est Serge Fournier, conseiller national, qui a en charge la responsabilité de ce groupe de réflexion.





5
Novembre

Actualisation de la charte des sites Internet

Le 5 novembre 2015, le Conseil national proposait aux chirurgiens-dentistes une actualisation de sa charte « applicable aux sites Internet professionnels des chirurgiens-dentistes » créée en 2001. S'agissant des sites en ligne de chirurgiens-dentistes, la doctrine de l'Ordre a toujours été constante, avec un principe majeur consistant à considérer que l'information en ligne n'est pas « mauvaise » en soi et qu'elle peut même améliorer concrètement la qualité de l'exercice professionnel et le service rendu aux patients. Pour autant, la liberté qu'offre la diffusion d'informations en ligne à destination du grand public n'exclut pas le respect de l'éthique et de la déontologie. Bien au contraire.

L'objectif de la charte ordinaire consiste à mettre à la disposition des praticiens des repères fiables leur permettant d'éviter tout élément qui pourrait être considéré comme un message à caractère publicitaire. Pour ce faire, le Conseil national – et, là encore, avec constance – s'est fondé sur les dispositions du Code de la santé publique et du Code de déontologie des chirurgiens-dentistes. L'actualisation de la charte en date du 5 novembre 2015 vise à améliorer la compréhension des différentes étapes de la procédure de délivrance des noms de domaine en « .chirurgiens-dentistes.fr ». Il est proposé au praticien désireux d'obtenir ce nom de domaine une procédure clairement explicitée.



14
Décembre

Actualisation du passeport implantaire

Créé en 2010 et ayant vocation à assurer la traçabilité des soins et des matériaux mis en bouche, le passeport implantaire élaboré par l'Ordre facilite le travail des chirurgiens-dentistes, pour une meilleure préparation à la prothèse implantaire et en cas de réintervention. Il couvre la grande majorité des actes et thérapeutiques de la discipline. Il s'agit aussi et surtout, bien entendu, de remplir son devoir d'information envers ses patients. Le 14 décembre 2015, l'Ordre diffusait une nouvelle version actualisée de son passeport implantaire. Deux éléments sont désormais intégrés au passeport : la marque de l'implant et un espace rédactionnel permettant d'accueillir les conseils du praticien destinés au suivi médical. Ces deux éléments constituent

avant l'heure la traduction très concrète d'un décret du 22 septembre 2015 relatif à l'information « à délivrer à la personne concernée préalablement à une intervention de chirurgie esthétique et postérieurement à l'implantation d'un dispositif médical ». Ce texte donne obligation au chirurgien-dentiste de renseigner, d'une part, la marque de l'implant et, d'autre part, « l'existence d'une durée de vie limitée du produit et l'éventuelle nécessité de réintervention qui en découle » ainsi que, « le cas échéant, le suivi médical particulier ». Téléchargeable sur le site de l'Ordre, le document, à remettre au patient, se présente sous la forme de deux passeports distincts : un passeport « chirurgie implantaire » et un passeport « prothèse supra-implantaire ».



Protection de la santé publique

L'année
2015

Notre profession ne doit pas être exercée comme un commerce. Cette obligation déontologique échappe hélas parfois à l'attention de certains praticiens et à la structure de certains centres, dont des centres dits « low cost » qui ont tiré profit de la suppression en 2009, par la loi HPST, de l'autorisation préalable d'ouverture des centres de soins par les autorités sanitaires. Au cours de la discussion sur la loi de modernisation du système de santé, l'Ordre a milité pour un contrôle rigoureux, en amont, des centres de soins. Il n'a hélas pas obtenu gain de cause. Pourtant, le Conseil national a continué d'alerter les autorités sanitaires sur les effets pervers potentiels

de cette dérégulation de ces centres de soins dentaires. L'affaire Dentexia n'éclatera certes qu'en 2016. Mais elle illustre ce qu'a continué de dire le Conseil national aux autorités en 2015 : l'ouverture du « low cost » à un domaine médical, avec toutes les dérives éventuelles que cela implique (surtraitements), ne peut se substituer à une véritable politique d'accès pour tous à la santé bucco-dentaire. C'est d'ailleurs comme cela qu'il faut aussi lire la campagne de communication de l'Ordre en 2015, tant il est vrai qu'aujourd'hui, la question dentaire doit, de toute urgence, être inscrite au cœur des enjeux sanitaires de notre pays.

2. LES CHIFFRES CLÉS

Activité des juridictions régionales et nationales, actions, projets et activité du Conseil national, bilan 2015 de l'Observatoire de la sécurité, panorama de la démographie professionnelle... Voici un condensé, en chiffres, de l'année 2015.

1711

*primo-inscrits
ont été enregistrés
au tableau de l'Ordre*

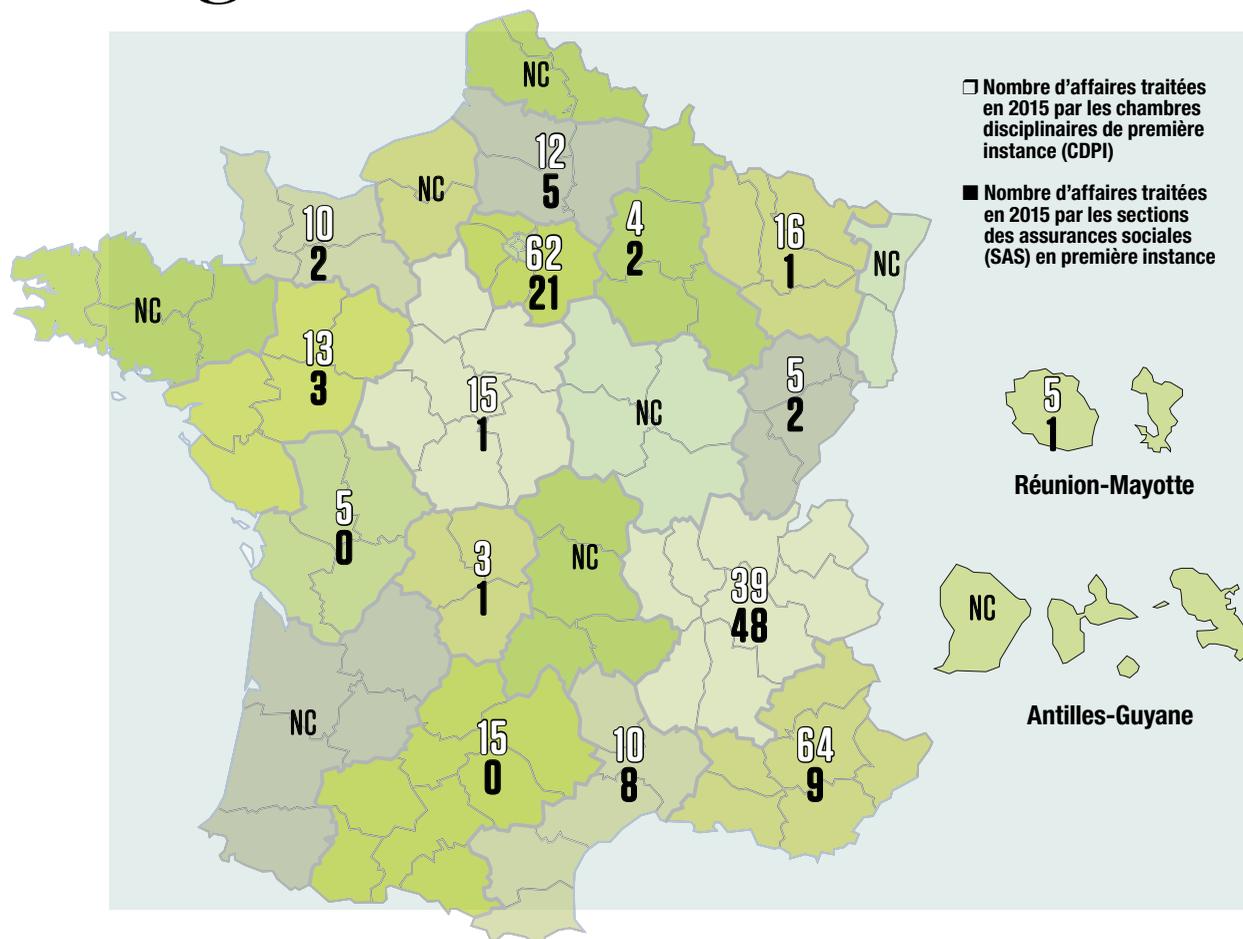
63,9

*c'est le nombre
de praticiens pour
100000 habitants*

1658

*tentatives
de conciliation
recensées*

L'activité des juridictions régionales et nationales



AFFAIRES TRAITÉES PAR LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE

Nombre de requêtes enregistrées	147
Nombre de requêtes jugées	109
Taux d'infirmité	16,51
Nombre de recours devant le conseil d'État	16
Avertissement/ Blâme	11
Interdiction d'exercer de 1 jour à 1 an (avec ou sans sursis)	35
Interdiction d'exercer au-delà de 1 an à 3 ans (avec ou sans sursis)	5
Radiation	2
Total des sanctions	53

AFFAIRES TRAITÉES PAR LA SECTION NATIONALE DES ASSURANCES SOCIALES

Nombre de requêtes enregistrées	58
Nombre de requêtes jugées	74
Taux d'infirmité	5,40 %
Nombre de recours devant le conseil d'État	17
Avertissement, blâme, interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux ≤ 6 mois (avec ou sans sursis)	25
Interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux > 6 mois à 2 ans (avec ou sans sursis)	17
Interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux > 2 à 3 ans (avec ou sans sursis)	0
Interdiction permanente	5
Total des sanctions	47

Les chiffres clés 2015 de

RÉUNIONS

365 jours

En 2015, le Conseil national a tenu 49 réunions du bureau, cumulé 12 jours de sessions et produit 29 circulaires ou lettres circulaires. Tout au long de l'année, le Conseil national a par ailleurs participé à 152 réunions dont 35 réunions avec les ministères et 6 réunions portant sur des problématiques européennes. D'autre part, la commission de qualification en médecine bucco-dentaire s'est tenue à 5 reprises menant à 18 qualifications. La commission en chirurgie orale s'est quant à elle réunie à 8 reprises aboutissant à 22 qualifications. Le Conseil national s'est déplacé à 10 audiences disciplinaires pour lesquelles il était partie à l'audience et 5 audiences judiciaires auxquelles il a participé, comme convoqué ou plaignant.



FORMATIONS

II formations ou interventions diaporama ont été dispensées par des membres du Conseil national en extérieur, auxquelles il faut ajouter les 5 ateliers qui se sont déroulés lors des Assises ordinales d'octobre. 3 sessions de formations au sein du Conseil national complètent ce panorama des formations en 2015.



OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ

III incidents ont été comptabilisés en 2015 par l'Observatoire de la sécurité de l'Ordre, dont 92 agressions physiques et/ou verbales sur des chirurgiens-dentistes dans le cadre de leur exercice. Au total, 143 personnes sont concernées par ces incidents (92 praticiens, 51 salariés et/ou patients). Dans 86 cas, les motifs des déclarations d'incident portaient sur des injures, insultes et provocations. Les forces de l'ordre sont intervenues dans 9 cas.



BILAN DES CONCILIATIONS 2015

Selon les chiffres connus à ce jour, les conseils départementaux ont cumulé 1 658 saisines dans le cadre de conciliations. La grande majorité d'entre elles relève d'un différend patient/praticien (80 %). Dans moins d'un cas sur cinq, le dossier a été transmis à la chambre disciplinaire de première instance, la plupart des dossiers ayant été soldés par une conciliation réussie.

Nombre de saisines	
Patient/Praticien	1 329
Praticien/Praticien	223
Autres	106
Motifs de la plainte	
Qualité des soins	698
Confraternité	132
Coût/Honoraires	179
Consentement éclairé/devis/dossier médical	124
Contrats	43
Publicité	29
Atteinte à l'honneur	100
Autres	198
Résultats	
Nombre de conciliations réussies	733
Nombre de transmissions à la CDPI	229
Autres	429

l'institution ordinale

INTERVIEWS



35 c'est le nombre d'interventions des membres du Conseil national dans les médias en 2015. Parmi celles-ci, notons un article paru le 25 septembre sur le site de Dentalespace, un sujet sur la recrudescence des vols de matériels dentaires en Essonne assorti d'une interview du président de l'Ordre dans *Le Parisien Essonne* le 6 octobre, la participation de Gilbert Bouteille à la table ronde « L'offre de soin : quelle R-évolution ? » sur France 5 (C ma santé) ou encore une interview de Paul Samakh en direct sur France Inter le 27 octobre dans l'émission « La Tête au Carré » avec Christian Andreo, directeur général d'Aides.

COURRIERS



30889 courriers postaux ont été traités par le Conseil national en 2015 (sans compter les échanges mails et appels téléphoniques). Deux thématiques se détachent dans l'analyse de ces courriers : les études de contrats concernent 10 915 courriers tandis que 10 910 courriers sont relatifs à la gestion du tableau. 1 316 courriers sont par ailleurs parvenus à la juridiction nationale concernant la section des assurances sociales et la chambre disciplinaire nationale (toujours hors téléphone et mails).

MEOPA



196 reconnaissances de l'aptitude à l'utilisation du MEOPA en cabinet dentaire ont été délivrées par l'Ordre en 2015, année qui a totalisé 58 formations reconnues conformes, soit 2 de plus qu'en 2014.

Nombre de questionnaires envoyés	893
Déclenchement de la visite sur place	571
Suite envoi questionnaire	162
Courrier patient	22
Demande autorités sanitaires, ARS	64
Création, modification, transfert	194
Visite de tous les cabinets du département	71
Autres	58
Suites données à la visite	
Cabinet conforme	443
Conseils donnés au praticien	318
Demande de mise en conformité avec contre-visite	28
Procédure disciplinaire	2
Fermeture	3

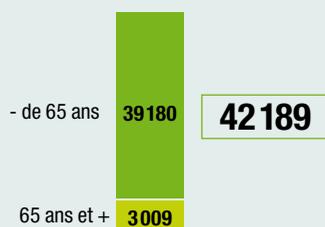
BILAN DES VISITES DE CABINETS 2015

50 départements (soit près de la moitié) ont dressé en 2015 un bilan des visites de cabinets dentaires sur leur territoire. 571 visites ont eu lieu dans ces départements, la plupart d'entre elles ont donné lieu à la formulation de conseils à destination des praticiens.

La démographie profess

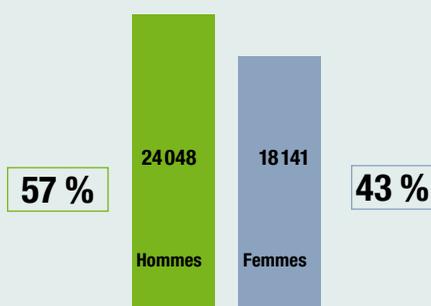
DÉMOGRAPHIE

NOMBRE TOTAL DE PRATICIENS en exercice en France en 2015.



La France compte, en 2015, 42 189 chirurgiens-dentistes sur l'ensemble de son territoire (Métropole et DOM). 92,9 % des praticiens sont âgés de moins de 65 ans, ce qui représente 39 180 praticiens contre 3 009 âgés de 65 ans et plus.

PARITÉ



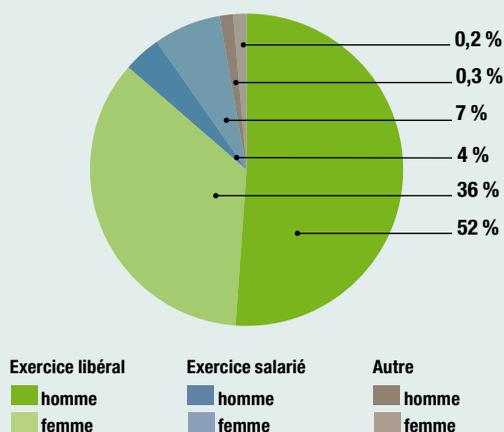
Le processus de féminisation est engagé depuis plus d'une dizaine d'années au sein de la profession. Ainsi en 2015, les femmes représentent 43 % des chirurgiens-dentistes en activité soit 18 141 femmes contre 24 048 hommes. En comparaison, elles étaient 17 527 en activité en 2014, soit 42,2 % de la population totale.

DENSITÉ

63,9
praticiens pour
100 000
habitants

En 2015, la France comptait 63,9 chirurgiens-dentistes (tous modes d'exercices confondus) pour 100 000 habitants. Une densité en légère augmentation puisqu'elle était de 62,9 en 2014 et de 62,7 en 2013. Cependant, les disparités géographiques demeurent : les départements sous-dotés en chirurgiens-dentistes se situent davantage dans le nord que dans le sud de la France.

MODES D'EXERCICE



La forme d'exercice de la profession est massivement libérale. En 2015, la France totalisait 37 274 praticiens libéraux, soit 88 % de la profession (52 % d'hommes et 36 % de femmes).

ionnelle en 2015

LES PRIMO-INSCRITS

Top 10 des pays européens d'obtention du diplôme

Pays d'obtention du diplôme	Nombre de diplômes
Roumanie	258
Espagne	125
Portugal	96
Belgique	46
Bulgarie	10
Italie	8
Allemagne	6
Lituanie	5
Pologne	4
Grèce	4

En 2015, l'Ordre recense 1 711 primo-inscrits dont 593 praticiens diplômés hors de France, ce qui représente 34,7 % des primo-inscrits au tableau de l'Ordre.

La majorité de ces praticiens se sont formés dans un pays de l'Union européenne dont la Roumanie, l'Espagne et le Portugal (*tableau « Top dix des pays européens d'obtention du diplôme »*).

Top 5 des pays dans lesquels se forment les Français

Pays dans lesquels se forment les Français	Nombre de Français
Roumanie	54
Espagne	48
Belgique	34
Portugal	5
Algérie	3

Le nombre total de Français primo-inscrits s'élève à 1 262 praticiens dont 1 118 ayant obtenu leur diplôme en France et 144 ayant été formés à l'étranger, notamment en Roumanie, en Espagne et en Belgique (*tableau « Top cinq des pays dans lesquels se forment les Français »*).

Top 10 des nationalités des praticiens primo-inscrits

Nationalité des praticiens	Nombre de diplômes
Roumanie	192
Portugaise	92
Espagnole	75
Italienne	12
Belge	11
Bulgare	9
Britannique	7
Allemande	7
Grecque	5
Tunisienne	5

S'agissant de la nationalité des primo-inscrits étrangers, les Roumains arrivent en tête (192 praticiens), suivi des Portugais (92) et des Espagnols (75) (*tableau « Top 10 des nationalités des praticiens primo-inscrits »*).

3. L'ORDRE ET SES PUBLICS

Au service des chirurgiens-dentistes, l'Ordre est à l'interface entre instances internationales, pouvoirs publics nationaux, praticiens, patients et médias. Pour renforcer son action aux côtés des praticiens, et à leur service, le Conseil national est en relation continue avec tous ces publics.

10

*numéros
du magazine de
l'Ordre, La Lettre,
sont publiés par an*

@

*900000 visites
sur le site internet
de l'Ordre
en 2015*

27/11

*Adoption du Code
européen
de déontologie
dentaire à Paris*



L'Ordre et ses trois échelons

L'institution ordinale accorde une grande attention à son unité et à la cohérence de son action, ce qui ne signifie pas uniformité ni, et encore moins, subordination entre ses échelons national, régionaux et départementaux. Cette unité et cette cohérence se font dans le respect scrupuleux des particularismes locaux et de l'autonomie qui en découle. Cela étant, si cet équilibre nécessaire entre unité et indépendance n'a jamais été rompu, c'est parce que l'Ordre impulse depuis de nombreuses années une politique de formation et d'information. S'agissant de formation, les présidents et secrétaires généraux des conseils départementaux et régionaux, les membres des juridictions de première instance (conseil régional), ainsi que les personnels administratifs participent régulièrement à des sessions de formation proposées par le Conseil national. S'agissant de l'information, l'institution ordinale veille scrupuleuse-

ment à ce qu'elle circule de manière fluide dans les deux sens. Au-delà des décisions prises par le Conseil national ou des informations concrètes sur l'application des textes législatifs, réglementaires, etc., qui font l'objet de circulaires émanant de l'échelon national aux échelons régionaux et départementaux, l'institution ordinale aménage des espaces de rencontres et de dialogue réguliers afin que l'information puisse remonter de manière efficace. À titre d'exemple, le bureau du Conseil national se déplace au moins quatre fois par ans dans une région pour traiter des questions ordinales, professionnelles, réglementaires et législatives. Les Assises ordinales, qui réunissent chaque année pendant deux jours les conseillers ordinaires des trois échelons de l'Ordre, constituent aussi une occasion pour assurer la continuité ordinale sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les DOM-TOM.



L'Ordre et les praticiens

L'Ordre des chirurgiens-dentistes est certes doté d'un pouvoir juridictionnel, mais il considère avant tout qu'il est au service des praticiens pour les accompagner dans leur exercice et favoriser la délivrance de soins de qualité aux patients, dans le respect de l'éthique et de la déontologie. Au-delà du lien direct entre l'Ordre et les praticiens via les conseils départementaux, plusieurs outils sont à la disposition des chirurgiens-dentistes, comme le mensuel de l'Ordre (dix numéros par an) et le site Internet (près de 900 000 visites en 2015). Le premier permet de communiquer sur les nouveaux dispositifs (législatifs, réglementaires, etc.), le second de mettre à leur disposition des outils actualisés, notamment les documents

obligatoires (ou indispensables) en téléchargement. L'autre lien avec les praticiens, c'est le stand du Conseil national au congrès de l'ADF. Cette année, une forte proportion de chirurgiens-dentistes (30 %) y a rencontré des conseillers nationaux et les juristes de l'Ordre pour des questions liées aux contrats et aux formes d'exercice. Sur le stand, les praticiens ont eu la possibilité de s'inscrire au dispositif d'échange de données médicales sécurisées MSSanté. 2015 aura été aussi marquée par la campagne de communication puisque les praticiens comptaient aux rangs des trois publics cibles (avec les Français et les décideurs), afin de redonner confiance à une profession hélas trop souvent stigmatisée.

NON
À L'ABCÈS
AUX SOINS

LA SANTÉ BUCCO DENTAIRE
DE NOS COMPATRIOTES EST EN JEU.
IL EST TEMPS POUR NOUS,
CHIRURGIENS DENTISTES,
DE SORTIR DE NOTRE SILENCE.

QUE RÉCLAMONS-NOUS ?

- > D'AVANTAGE DE PRÉVENTION,
- > DES SOINS RÉMUNÉRÉS À LEUR JUSTE VALEUR,
ILS TARIFFS N'ONT JAMAIS ÉTÉ REVALORISÉS DEPUIS 27 ANS!
- > DES ACTES REMBOURSÉS CORRECTEMENT,
(STOP AU DÉSENGAGEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE)
- > LE RESPECT DE NOTRE INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE
- > LA POSSIBILITÉ DE CHOISIR SON PRATICIEN

FACE AUX DANGERS QUI MENACENT
NOTRE PROFESSION ET LA QUALITÉ DES SOINS
QUE NOUS PRODUISONS, LES MÉDECINS DE LA BOUCHE
QUE NOUS SOMMES LANCENT "SAUVONS NOS DENTS"

AVEC NOS 41 000 CHIRURGIENS-DENTISTES,

SAUVONS
NOS DENTS .COM

WWW.SAUVONSNOSDENTS.COM

NON
À L'ABCÈS
AUX SOINS

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE
DE NOS COMPATRIOTES EST EN JEU.
IL EST TEMPS POUR NOUS,
CHIRURGIENS-DENTISTES,
DE SORTIR DE NOTRE SILENCE.

QUE RÉCLAMONS-NOUS ?

- > D'AVANTAGE DE PRÉVENTION,
- > DES SOINS RÉMUNÉRÉS À LEUR JUSTE VALEUR,
(EN 27 ANS ILS N'ONT ÉTÉ QUE TRÈS PEU REVALORISÉS),
- > DES ACTES REMBOURSÉS CORRECTEMENT,
(STOP AU DÉSENGAGEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE)
- > LE RESPECT DE NOTRE INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE,
- > LA POSSIBILITÉ DE CHOISIR SON PRATICIEN.

FACE AUX DANGERS QUI MENACENT
NOTRE PROFESSION ET LA QUALITÉ DES SOINS
QUE NOUS PRODUISONS, LES MÉDECINS DE LA BOUCHE
QUE NOUS SOMMES LANCENT "SAUVONS NOS DENTS"

UN MOUVEMENT DE TRANSPARENCE ET DE VÉRITÉS.

AVEC NOS 41 000 CHIRURGIENS-DENTISTES

SAUVONS
NOS DENTS .COM

WWW.SAUVONSNOSDENTS.COM

L'Ordre et le grand public

2015 aura été une année marquée par la volonté du Conseil national d'adresser aux Françaises et aux Français un langage de vérité sur les soins bucco-dentaires, et notamment sur la question centrale de l'accès aux soins pour tous. Pour le Conseil national, il est temps de poser sur la table la question dentaire, laissée à l'abandon par les pouvoirs publics depuis trop longtemps. Ainsi, pour l'Ordre, les soins conservateurs, essentiels à la bonne santé bucco-dentaire de la population, doivent devenir une priorité de santé publique. Le dialogue a commencé via une campagne de presse lancée printemps 2015. À cette occasion d'ailleurs, une opération « Portes ouvertes » a été conduite le 12 avril 2015 pour inviter le grand public et la presse

dans les cabinets dentaires et engager la discussion. C'est ce même esprit de dialogue qui a pré-ludé, en 2015, après l'élection à la présidence du Conseil national de Gilbert Bouteille, à la mise en place du Pôle patients. Ce chantier a été lancé en juin 2015 avec l'objectif impératif de réunir autour de la table les représentants de l'Ordre et les associations de patients d'ici à la fin du premier semestre 2016. Enfin, la politique d'information du Conseil national, via l'outil Internet, continue de jouer la carte de la transparence. Il n'y a pas d'accès réservé aux praticiens sur le site de l'Ordre puisque le Conseil national considère que les informations concernant, par exemple, la sécurisation de l'exercice des praticiens, n'ont pas à être « cachées ».



L'Ordre et les décideurs

En 2015, le Conseil national s'est mobilisé sur la loi de modernisation du système de santé qui a occasionné de nombreuses réunions au ministère de la Santé. L'Ordre y a défendu deux dossiers : l'intégration des assistant(e)s dentaires dans le Code de la santé publique et l'extension de la prescription de substituts nicotiques aux chirurgiens-dentistes. Il a été sollicité dans différents ministères autour de certains projets majeurs sur lesquels notre institution a proposé ses idées et affirmé ses positions lors de réunions avec les cabinets ministériels et des administrations centrales : ordonnance relative à l'égal accès des femmes et des hommes au sein des Ordres ; loi sur la procédure de signalement de situations de maltraitance par les professionnels de santé ; décret relatif à la procédure de suspension d'activité des centres de santé ; pro-

jet de réforme des Ordres ; loi sur la réforme territoriale ; loi relative à l'économie ; décret relatif au dossier médical partagé (DMP) ; décret relatif aux étudiants ; décret sur les cosmétiques ; loi relative aux relations entre l'administration et les citoyens. Par ailleurs, la campagne de communication de l'Ordre comptait dans ses cibles les décideurs et les leaders d'opinion (journalistes, politiques). Son message : ne pas se tromper d'enjeu car la bonne santé buccale d'un pays passe par les soins conservateurs via une dentisterie moderne, peu invasive, soucieuse d'économie tissulaire. L'acte prothétique ne doit venir qu'en deuxième recours, après l'échec de la prévention et des solutions conservatrices. Un message que l'Ordre réitérera inlassablement tant les enjeux de santé publique dentaires sont importants.



L'Ordre à l'international

C'est à Paris, le 27 novembre 2015, que les pays de la Fédération européenne des régulateurs dentaires (Fedcar, dont l'Ordre est membre fondateur) ont adopté le Code de déontologie dentaire européen. Ce document énonce et illustre dix-huit principes clés communs applicables aux régulateurs et aux professionnels. Lors de la rédaction de ce document fondateur, le Conseil national a insisté pour que, en cas de mobilité des praticiens communautaires au sein de l'Union européenne – même en cas de mobilité temporaire – la déontologie commune consiste à avertir à la fois l'autorité compétente du pays d'origine et celle du pays d'accueil. Avec l'appui de son bureau de représentation à Bruxelles, le Conseil national a également suivi de très près les discussions relatives à la démographie professionnelle et

les débats relatifs aux problèmes posés par l'absence de *numerus clausus* dans deux pays de l'Union. Autres dossiers prioritaires: le suivi des discussions auprès de la Commission européenne sur la spécialité de parodontologiste ainsi que sur la profession d'hygiéniste et d'assistant dentaire. Enfin, 2015 a été l'année où le Conseil national a commencé à travailler avec ses homologues de la Société internationale des régulateurs dentaires (ISDR) sur la question de la certification des formations dentaires. Il est en effet important de souligner que la question des disparités de formation, y compris au sein des pays membres de l'Union européenne, commence à susciter des débats dont beaucoup pensent qu'ils pourront difficilement être occultés plus longtemps.

4 • LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE

LE BUREAU

PRÉSIDENT

Gilbert Bouteille

VICE-PRÉSIDENTS

André Micouleau

Jean-Marc Richard

Paul Samakh

SECRÉTAIRES GÉNÉRALES

Myriam Garnier

Geneviève Wagner

TRÉSORIER

Alain Scohy

TRÉSORIER ADJOINT

Pierre Bouchet

LES MEMBRES DU CONSEIL

Dominique Chave

Alain Copaver

Michel Dubois

Jean-Pierre Esquirol

Jean-Baptiste Fournier

Serge Fournier

Gilbert Lagier-Bertrand

André-Richard Marguier

Jean Molla

Guy Naudin

Christian Winkelmann

CONSEILLERS D'ÉTAT Jean-François de Vulpillières, Henri Toutée
CONSEILLER AUX AFFAIRES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES P^r Benoît Lefèvre

LES COMMISSIONS Contrats • Démographie • Enseignement et titres
Exercice et déontologie • Finances, contrôle des comptes et placements de fonds
Législation et Europe • Odontologie médico-légale
Publications • Solidarité • Vigilance et thérapeutiques

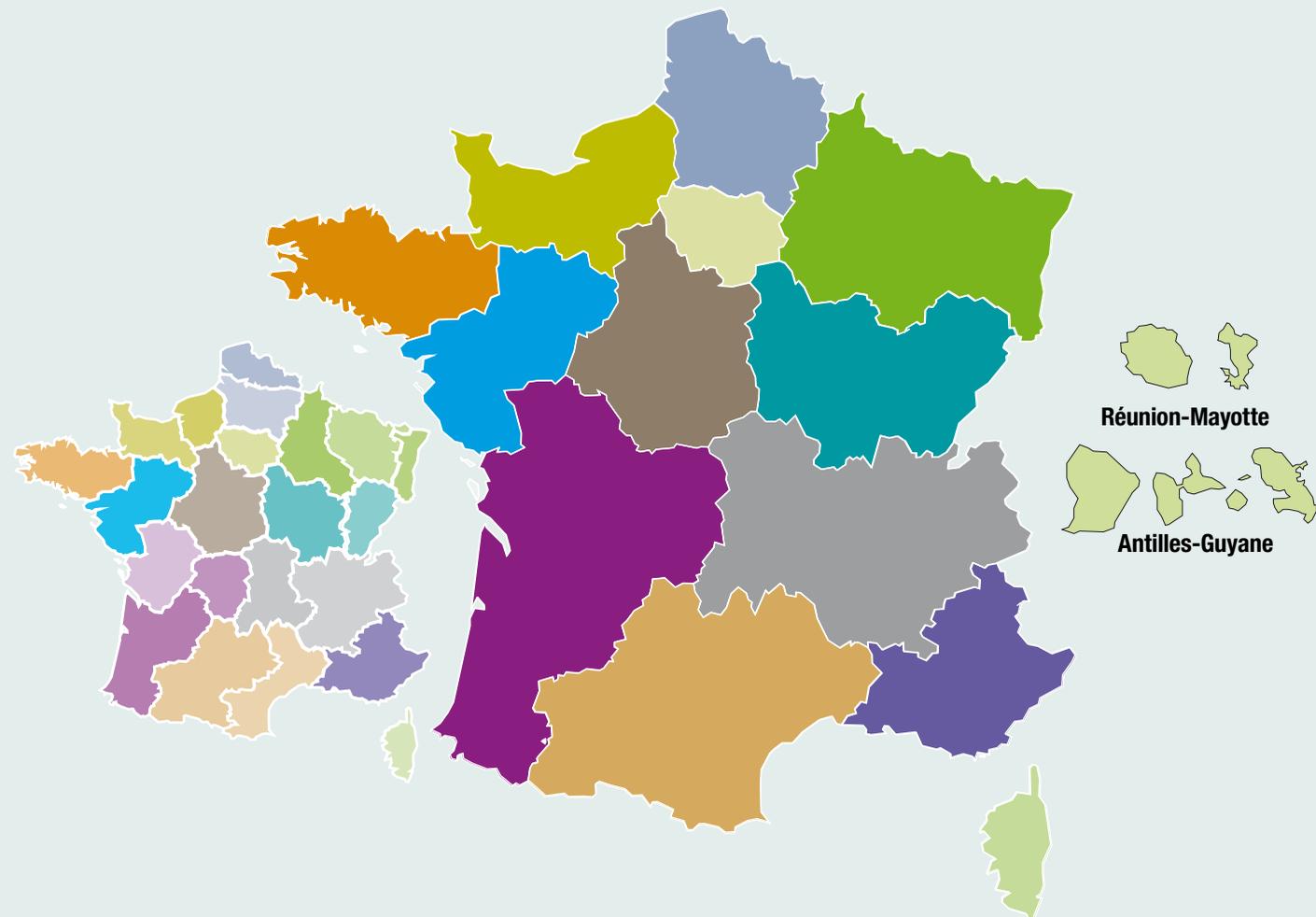
LES PÔLES Pôle numérique • Pôle patients



Le Conseil national

2015 a été une année importante pour le Conseil national. Gilbert Bouteille a été élu à sa présidence, succédant ainsi à Christian Couzinou qui, après huit ans à la tête de l'institution, ne se représentait pas. 2015 aura aussi vu l'arrivée de six nouveaux conseillers nationaux. Dès son entrée en fonction, Gilbert Bouteille a insisté sur la vocation première de l'Ordre, qui consiste à placer le patient au cœur des préoccupations. Une assertion aussitôt suivie d'effet puisque le Conseil national, en session, décidait la création d'un Pôle Patients en son sein. Autre point essentiel, le Conseil national a procédé à l'élection des présidents et des membres de ses dix commissions. Au-delà de la gestion des dossiers qui leur incombent au quotidien (la gestion des contrats, pour ne citer que cet exemple), ces commissions se réunissent régulièrement pour travailler sur des dossiers « lourds », travaux à

l'issue desquels elles présentent leurs propositions au Conseil national réuni en session et qui font alors l'objet d'un vote. Les commissions du Conseil national sont les suivantes : commission des contrats (présidée par André Micouleau), commission démographie (Myriam Garnier), commission de l'enseignement et des titres (Paul Samakh), commission exercice et déontologie (Geneviève Wagner), commission des finances (Michel Dubois), commission législation et Europe (Jean-Marc Richard), commission d'odontologie médico-légale (Serge Fournier), commission des publications (Gilbert Bouteille), commission de la solidarité (Jean Molla), commission de la vigilance et des thérapeutiques (Dominique Chave). La composition complète des commissions du Conseil national est consultable sur www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr.



Les conseils régionaux, les juridictions de 1^{re} instance

L'année 2015 a été marquée par l'adaptation de la carte régionale ordinaire à la nouvelle carte administrative de la France qui, le 1^{er} janvier 2016, passait de 18 à 12 régions en métropole. L'institution ordinaire régionale s'est mobilisée autour de cet objectif pour se préparer, elle aussi, à « coller » à la nouvelle carte régionale administrative française. Les régions impactées s'y sont attelées tout en assurant, comme tous les conseils régionaux de l'Ordre, leurs missions. En premier lieu en tant qu'interlocuteurs des autorités sanitaires régionales, mais aussi dans le cadre de la coordination des conseils départementaux, de l'étude des recours formés contre des décisions de conseils départementaux en

matière d'inscription au tableau et, enfin, des saisines en cas d'infirmité d'un praticien ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de sa profession. Parallèlement aux conseils régionaux mais de manière totalement indépendante, l'Ordre exerce un pouvoir disciplinaire via les juridictions de première instance, dont les règles de fonctionnement sont fixées par les Codes de la santé publique et de la sécurité sociale. Il s'agit des Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) et des Sections des assurances sociales (SAS) de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional, autrement dit la juridiction du « contentieux technique » de la sécurité sociale.

ALSACE

10, rue de Leicester
67000 Strasbourg
Tél. : 03-88-61-94-22
alsace@oncd.org

AQUITAINE

134, boulevard Wilson
33000 Bordeaux
Tél. : 05-56-96-16-13
aquitaine@oncd.org

AUVERGNE

Maison dentaire
5, rue de Ceyrat
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04-73-34-99-01
auvergne@oncd.org

BOURGOGNE

BP 90006 21801 Quétigny cedex
Tél. : 03-80-48-26-59
bourgogne@oncd.org

BRETAGNE

14, rue Dupont-des-Loges
35000 Rennes
Tél. : 02-97-63-12-73
bretagne@oncd.org

CENTRE

27, rue du Colombier
45000 Orléans
Tél. : 02-38-62-97-13
centre@oncd.org

CHAMPAGNE-ARDENNE

4 Allée Alberto Santos-Dumont
BP 265 – Bât A7
1er étage 51687
Reims cedex 2
Tél. : 03-26-04-52-67
champagne-ardenne@oncd.org

FRANCHE-COMTÉ

16, rue Ambroise-Paré
BP 22801 25011
Besançon cedex
Tél. : 03-81-80-56-76
franche-comte@oncd.org

ÎLE-DE-FRANCE

9-11, avenue Théophile-Gautier
75016 Paris
Tél. : 01-42-96-05-14
ile-de-france@oncd.org

LANGUEDOC-ROUSSILLON

285, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier
Tél. : 04-67-68-12-45
languedoc-roussillon@oncd.org

LIMOUSIN

31, rue Hoche
87000 Limoges
Tél. : 05-55-79-01-36
limousin@oncd.org

LORRAINE

25/29, rue de Saurupt
54000 Nancy
Tél. : 03-72-47-10-20
secretariat@orcdl.org

MIDI-PYRÉNÉES

Parc d'activités de la Plaine
9, avenue J.-Gonord
31500 Toulouse
Tél. : 05-61-34-82-98
midi-pyrenees@oncd.org

NORD-PAS-DE-CALAIS

EURASANTE Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende Bât D
59373 Loos-lès-Lille cedex
Tél. : 03-20-32-33-23
nord-pas-de-calais@oncd.org

BASSE-NORMANDIE

Immeuble Le Venoix
97, boulevard Yves Guillou
14000 Caen
Tél. : 02-31-86-13-72
basse-normandie@oncd.org

HAUTE-NORMANDIE

67, avenue Jacques Chastellain
76000 Rouen
Tél. : 02-35-15-01-26
haute-normandie@oncd.org

PAYS-DE-LA-LOIRE

68, rue de la Commune
44400 Rezé
Tél. : 02-40-56-41-02
pays-de-loire@oncd.org

PICARDIE

Le Tennessee
47, avenue du Royaume-Uni
80090 Amiens
Tél. : 03-22-33-00-03
picardie@oncd.org

POITOU-CHARENTES

18, boulevard du Grand-Cerf
86000 Poitiers
Tél. : 05-49-38-08-98
poitou-charente@oncd.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR-CORSE

174, rue Consolat
13004 Marseille
Tél. : 04-91-08-33-21
pacac@oncd.org

RHÔNE-ALPES

CS 50022
69454 Lyon cedex 06
Tél. : 04-78-42-55-10
rhone-alpes@oncd.org

ANTILLES-GUYANE

Domus Medica
80, rue de la République
97200 Fort-de-France
Tél. : 05-96-63-27-01
antilles-guyane@oncd.org

RÉUNION-MAYOTTE

Résidence La Rivière 5E
Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
Tél. : 0-262-92-38-70
reunion-mayotte@oncd.org



Les conseils départementaux

Les attributions des conseils départementaux sont nombreuses et structurantes, ne serait-ce que parce que c'est à cet échelon que commence la gestion des inscriptions au tableau. Au-delà de leurs missions administratives *stricto sensu* – elles vont des autorisations d'installation à la tenue du service des gardes en passant par l'examen des contrats d'exercice des praticiens – il faut isoler deux prérogatives essentielles des Ordres départementaux : la conciliation d'une part, les visites des cabinets dentaires, d'autre part. En 2015 comme les années précédentes, ces deux missions centrales des conseils départementaux ont été pleinement assumées. La conciliation entre praticiens et entre praticiens et patients est conduite par le président du conseil départemental. Elle permet souvent, en

amont, de désamorcer les conflits et d'éviter aux parties l'épreuve d'une saisine des juridictions ordinaires ou civiles. Ce mode de règlement à l'amiable, où le président de l'Ordre est tenu à la plus stricte neutralité, est le cœur battant des attributions locales de l'Ordre. Quant aux visites ordinaires des cabinets, elles connaissent depuis une décennie une vraie montée en puissance. L'objectif de l'Ordre consiste à accompagner en amont les praticiens défaillants (sauf, bien sûr, cas extrêmes où la qualité et la sécurité des soins ne sont pas assurées) afin de les orienter pour une mise aux normes rapide et efficace de leur cabinet et/ou de leur pratique. Moyennant quoi l'Ordre assume ici pleinement sa mission de santé publique au bénéfice des patients.

AIN

827, rue de la Source
01440 Viriat
Tél. : 04-74-45-31-37
ain@oncd.org

AISNE

26, rue des Cordeliers
02000 Laon
Tél. : 03-23-20-23-40
aisne@oncd.org

ALLIER

5, rue du Bardon
03000 Moulins
Tél. : 04-70-20-03-33
allier@oncd.org

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Le Shangrila
23, rue Antoine-Héroët
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04-92-32-16-56
alpes-de-haute-provence@
oncd.org

HAUTES-ALPES

7, rue Capitaine-de-
Bresson Résidence du Parc
05000 Gap
Tél. : 04-92-52-33-32
hautes-alpes@oncd.org

ALPES-MARITIMES

Maison Blanche 14, boule-
vard Carabacel 06000 Nice
Tél. : 04-93-80-21-21
alpes-maritimes@
oncd.org

ARDÈCHE

16, avenue de la Gare
07100 Annonay
Tél. : 04-75-67-05-02
ardeche@oncd.org

ARDENNES

64, boulevard Gambetta
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03-24-37-75-20
ardenne@oncd.org

ARIÈGE

7 bis, avenue de Lérida
09000 Foix
Tél. : 05 61 01 30 81
ariege@oncd.org

AUBE

Domus medica
42, rue de la Paix
10000 Troyes
Tél. : 03-25-73-64-39
aube@oncd.org

AUDE

Immeuble Onyx
1-3 rue Buffon
11000 Carcassonne
Tél. : 04-68-26-52-97
aude@oncd.org

AVEYRON

1A, rue Montplaisir 12100
Millau
Tél. : 05-65-60-70-97
aveyron@oncd.org

BOUCHES-DU-RHÔNE

162, rue Consolat
13001 Marseille
Tél. : 04-91-50-12-89
bouches-du-rhone@oncd.org

CALVADOS

97, Boulevard Yves Guilloux
Immeuble le Venoix
14000 Caen
Tél. : 02-31-86-13-72
calvados@oncd.org

CANTAL

43, boulevard du Pont-Rouge
15000 Aurillac
Tél. : 04-71-48-52-67
cantal@oncd.org

CHARENTE

119, rue Saint-Roch
16000 Angoulême
Tél. : 05-45-95-62-90
charente@oncd.org

CHARENTE-MARITIME

14, avenue Diéras
BP 80005
17301 Rochefort cedex
Tél. : 05-46-87-47-51
charente-maritime@oncd.org

CHER

35, route d'Orléans
18230 Saint-Doulchard
Tél. : 02-48-21-15-80
cher@oncd.org

CORRÈZE

2, rue des Martyrs
19000 Tulle
Tél. : 05-55-26-49-84
correze@oncd.org

CORSE-DU-SUD

Résidence d'Ajaccio Bât B
Rue Nicolas-Peraldi
20090 Ajaccio
Tél. : 04-95-23-43-22
corse-du-sud@oncd.org

HAUTE-CORSE

Résidence le Vendôme
Rue Paratojo 20200 Bastia
Tél. : 04-95-34-27-79
haute-corse@oncd.org

COTE-D'OR

2, rue des Ciseaux BP
30062 21802 Quétigny
Tél. : 03-80-48-26-59
cote-d-or@oncd.org

COTES-D'ARMOR

10, rue de Gouédic
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02-96-61-80-79
cote-d-armor@oncd.org

CREUSE

18 Les Vergnolles
23320 Saint-Vaury
Tél. : 06-79-40-33-54
creuse@oncd.org

DORDOGNE

Maison dentaire
Chactas Hulin
Espace Agora B5 24750
Boulazac-Isle-Manoire
Tél. : 05-53-08-29-88
dordogne@oncd.org

DOUBS

16, rue Ambroise-Paré
BP 31411
25007 Besançon cedex
Tél. : 03-81-80-56-76
doubs@oncd.org

DROME

153, avenue
Maurice-Faure 26000
Valence
Tél. : 04-75-41-15-49
drome@oncd.org

EURE

114, rue Pierre-Tal-Coat
BP 13307
27033 Évreux cedex
Tél. : 02-32-28-98-84
eure@oncd.org

EURE-ET-LOIR

Maison dentaire –
Résidence des Carnutes
3, rue Charles-Victor-
Garola 28000 Chartres
Tél. : 02-37-36-23-03
eure-et-loir@oncd.org

FINISTÈRE

10, rue Théodore-le-Hars BP
1652 29106 Quimper cedex
Tél. : 02-98-90-55-77
finistere@oncd.org

GARD

Maison des professions
libérales et de santé
Parc Georges-Besse
Allée Norbert-Wiener
30035 Nîmes cedex
Tél. : 04-66-64-19-90
gard@oncd.org

HAUTE-GARONNE

Parc d'activités
de la Plaine
9, avenue J.-Gonord
31500 Toulouse
Tél. : 05-61-54-80-80
haute-garonne@oncd.org

GERS

9, boulevard Roquelaure
32000 Auch
Tél. : 05-62-05-57-69
gers@oncd.org

GIRONDE

134, boulevard Wilson
33000 Bordeaux
Tél. : 05-56-96-16-13
gironde@oncd.org

HERAULT

Maison dentaire – M.P.L.
285, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier
Tél. : 04-67-69-75-23
herault@oncd.org

ILLE-ET-VILAINE

16, rue Saint-Hélière
Le Molière
35000 Rennes
Tél.: 02-99-67-46-27
ille-et-vilaine@oncd.org

INDRE

17, rue Cantrelle
36000 Châteauroux
Tél.: 02-54-08-69-14
indre@oncd.org

INDRE-ET-LOIRE

83, rue Blaise-Pascal
37000 Tours
Tél.: 02-47-05-63-52
indre-et-loire@oncd.org

ISÈRE

18, boulevard
Agutte-Sembar 38000
Grenoble
Tél.: 04-76-00-06-66
isere@oncd.org

JURA

Immeuble l'Odyssée
13, rue Louis-Rousseau
39000 Lons-le-Saunier
Tél.: 03-84-24-16-62
jura@oncd.org

LANDES

193, rue Denis-Papin
40990 Saint-Paul-les-Dax
Tél.: 05-58-74-19-18
landes@oncd.org

LOIR-ET-CHER

1, rue Chateaubriand
41000 Blois
Tél.: 02-54-78-17-26
loir-et-cher@oncd.org

LOIRE

30, rue d'Arcole
42000 Saint-Étienne
Tél.: 04-77-32-40-03
loire@oncd.org

HAUTE-LOIRE

Cité Négocia
2, rue Pierret
43000 Le-Puy-en-Velay
Tél.: 04-71-05-99-00
haute-loire@oncd.org

LOIRE-ATLANTIQUE

27, rue de la Nouë Bras
de Fer 44200 Nantes
Tél.: 02-40-29-40-02
loire-atlantique@oncd.org

LOIRET

27, rue du Colombier
45000 Orléans
Tél.: 02-38-54-89-63
loiret@oncd.org

LOT

Maison dentaire du Lot
81, rue Étienne-Brives
46000 Cahors
Tél.: 05-65-22-67-27
lot@oncd.org

LOT-ET-GARONNE

37, rue de Casseneuil
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél.: 05-53-70-95-50
lot-et-garonne@oncd.org

LOZÈRE

5, rue du Toural
48200 Saint-Chély-
d'Apcher
Tél.: 04-66-31-48-02
lozere@oncd.org

MAINE-ET-LOIRE

7, boulevard Marc-Leclerc
49000 Angers
Tél.: 02-41-87-22-53
maine-et-loire@oncd.org

MANCHE

4, rue Saint-Thomas
50000 Saint-Lô
Tél.: 02-33-06-03-09
manche@oncd.org

MARNE

4, allée Alberto-San-
tos-Dumont BP 265
51687 Reims cedex 2
Tél.: 03-26-04-22-24
marne@oncd.org

HAUTE-MARNE

3, boulevard Barotte
52000 Chaumont
Tél.: 03-25-02-97-64
haute-marne@oncd.org

MAYENNE

67, rue de Nantes
53000 Laval
Tél.: 02-43-49-16-10
mayenne@oncd.org

MEURTHE-ET-MOSELLE

25-29, rue de Saurupt
54000 Nancy
Tél.: 03-83-90-91-77
meurthe-et-moselle@oncd.org

MEUSE

21, rue du Docteur-Neve
55000 Bar-le-Duc
Tél.: 03-29-76-28-97
meuse@oncd.org

MORBIHAN

9, rue du Manoir
BP 70312
56008 Vannes cedex
Tél.: 02-97-63-12-73
morbihan@oncd.org

MOSELLE

19, rue du Pré-Gondé
57070 Metz
Tél.: 03-87-62-74-66
moselle@oncd.org

NIÈVRE

Résidence La Chaumière
15, rue Claude-Tillier
58000 Nevers
Tél.: 03-86-59-48-85
nievre@oncd.org

NORD

Eurasanté-Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende
59373 Loos-lès-Lille cedex
Tél.: 03-20-32-33-23
nord@oncd.org

OISE

Résidences Les Cèdres
128, boulevard des États-
Unis 60200 Compiègne
Tél.: 03-44-40-80-13
oise@oncd.org

ORNE

28, rue du Général-Leclerc
61500 Sées
Tél.: 02-33-31-94-68
orne@oncd.org

PAS-DE-CALAIS

77, boulevard Victor-Hugo
62400 Béthune
Tél.: 03-21-01-36-00
pas-de-calais@oncd.org

PUY-DE-DÔME

Maison dentaire
5, rue de Ceyrat
63000 Clermont-Ferrand
Tél.: 04-73-34-99-01
puy-de-dome@oncd.org

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PAU - 2, rue du Piémont
Bâtiment du Piémont
64140 Billère
Tél.: 05-59-02-31-30
cdo64-pau@oncd.org

BAYONNE - 2, boulevard
Alsace-Lorraine
64100 Bayonne
Tél.: 05-59-55-09-16
cdo64-bay@oncd.org

HAUTES-PYRÉNÉES

24, rue Soult
65000 Tarbes
Tél.: 05-62-93-09-07
hautes-pyrenees@oncd.org

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Challenger
17, boulevard Kennedy
66000 Perpignan
Tél.: 04-68-35-05-43
pyrenees-orientales@
oncd.org

BAS-RHIN

10, rue de Leicester
67000 Strasbourg
Tél.: 03-88-60-67-87
bas-rhin@oncd.org

HAUT-RHIN

11, avenue de-Lattre-de-
Tassigny BP 40126
68017 Colmar
Tél.: 03-89-24-34-60
haut-rhin@oncd.org

RHÔNE

72, rue Vauban CS30066
69453 Lyon cedex 06
Tél.: 04-78-42-75-29
rhone@oncd.org

HAUTE-SAÔNE

19, boulevard des Alliés
70000 Vésoul
Tél. : 03-84-76-51-18
haute-saone@oncd.org

SAÔNE-ET-LOIRE

Maison dentaire
1, rue Dewet
71100 Chalons-sur-Saône
Tél. : 03-85-48-68-80
saone-et-loire@oncd.org

SARTHE

Résidence Le Cristal
2, rue de Gaspéri
72100 Le Mans
Tél. : 02-43-84-47-02
sarthe@oncd.org

SAVOIE

101, rue d'Angleterre
73000 Chambéry
Tél. : 04-79-62-42-67
savoie@oncd.org

HAUTE-SAVOIE

29 bis, avenue
de la Mavéria
74000 Annecy
Tél. : 04-50-66-14-12
haute-savoie@oncd.org

PARIS

27, rue Ginoux
75015 Paris
Tél. : 01-42-60-49-73
paris@oncd.org

SEINE-MARITIME

67, avenue Jacques-
Chastellain
76000 Rouen
Tél. : 02-35-88-76-33
seine-maritime@oncd.org

SEINE-ET-MARNE

34, avenue Thiers
77000 Melun
Tél. : 01-60-63-08-08
seine-et-marne@oncd.org

YVELINES

3, rue Antoine-Coytel
78000 Versailles
Tél. : 01-39-50-32-19
yvelines@oncd.org

DEUX-SÈVRES

71-73, rue de Goise
79000 Niort
Tél. : 05-49-24-97-04
deux-sevres@oncd.org

SOMME

18, rue du Général-Leclerc
BP 76 80400 Ham
Tél. : 03-22-33-00-03
somme@oncd.org

TARN

13, rue de l'Hôtel-de-Ville
81000 Albi
Tél. : 05-63-54-67-60
tarn@oncd.org

TARN-ET-GARONNE

350, boulevard
Hubert-Gouze
82000 Montauban
Tél. : 05-63-63-29-95
tarn-et-garonne@oncd.org

VAR

Centre d'affaires Grand Var
1100, chemin des Plan-
tades 83130 La Garde
Tél. : 04-98-01-62-62
var@oncd.org

VAUCLUSE

32, avenue Charles-
de-Gaulle BP 15
84131 Le Pontet
Tél. : 04-90-31-37-00
vaucluse@oncd.org

VENDÉE

« Le Pyramide »
12, impasse
Bernard-Lyot
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-37-60-98
vendee@oncd.org

VIENNE

18, Boulevard du Grand-
Cerf 86000 Poitiers
Tél. : 05-49-88-30-87
vienna@oncd.org

HAUTE-VIENNE

31, rue Hoche
87000 Limoges
Tél. : 05-55-79-01-36
haute-vienne@oncd.org

VOSGES

Maison dentaire – Hôtel
des Services – Inova 3000
9, Route d'Oncourt 88150
Thaon-les-Vosges
Tél. : 03-29-66-22-40
vosges@oncd.org

YONNE

Résidence Saint-Alpais
47, rue Montant-au-Palais
BP 144 89303 Joigny cedex
Tél. : 03-86-62-48-23
yonne@oncd.org

**TERRITOIRE-
DE-BELFORT**

1, rue de Morimont
90000 Belfort
Tél. : 03-84-22-16-96
territoire-de-belfort@
oncd.org

ESSONNE

Les Terrasses de
Médicis - 2 C, rue
Léontine-Sohier
91160 Longjumeau
Tél. : 01-69-09-21-49
essonne@oncd.org

HAUTS-DE-SEINE

Résidence de Bellerive
– BT B2 - 34/36 quai de
Dion-Bouton
92800 Puteaux
Tél. : 01-47-76-25-42
hauts-de-seine@oncd.org

SEINE-SAINT-DENIS

25, avenue de la
Gare-de-Gargan
93190 Livry-Gargan
Tél. : 01-43-01-00-26
seine-st-denis@oncd.org

VAL-DE-MARNE

45, avenue de Versailles
94320 Thiais
Tél. : 01-48-52-04-14
val-de-marne@oncd.org

VAL-D'OISE

6, avenue Émile
95160 Montmorency
Tél. : 01-39-64-42-48
val-d-oise@oncd.org

GUADELOUPE

Résidence Frébault
Immeuble Lebrère - Esc.3
Rue Amédée Fengarol
97110 Pointe-à-Pitre
Tél. : 0590-82-04-61
guadeloupe@oncd.org

GUYANE

6, avenue de-Lattre-de-
Tassigny 97354 Montjoly
(Guyane Française)
Tél. : 0594-30-31-01
guyane@oncd.org

MARTINIQUE

Domus medica –
80, rue de la République
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596-63-27-01
martinique@oncd.org

RÉUNION

N° 5 Entrée E - Résidence
La Rivière, Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
Tél. : 0262-21-94-14
reunion@oncd.org

NOUVELLE-CALÉDONIE

39, rue de Verdun-
Manhattan - Centre ville -
BP 4032
98846 Nouméa cedex
Tél. : 00-687-28-46-56
ordre-cd@lagoon.nc

POLYNÉSIE-FRANÇAISE

BP 4630
98713 Papeete Tahiti
Tél. : 00-689-43-47-29
polynesie-francaise@oncd.org

**SAINT-PIERRE-
ET-MIQUELON**

Place du Lieutenant-
Colonel-Pigeaud BP 4200
97500 Saint-Pierre-et-
Miquelon
Tél. : 05-08-41-16-90
dominica.detcherry@sante

WALLIS-ET-FUTUNA

& MAYOTTE
BP 4G - 98600 Mata-Utu
Tel (681)-72-07-00
(poste 309)
sante@adswf.org

